

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de TRONGET (Allier)**



Nombre de membres	15	L'an deux mil douze, le 05 décembre à 20 heures,
En exercice	15	le Conseil Municipal de la Commune de TRONGET (Allier)
Présents	13	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Votants	14	sous la présidence de Mr DETERNES Alain, Maire,
Pour	14	
Contre	0	Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2012
Abstention	0	



Présents : DETERNES Alain, AUBERGER Gilles, BOUCHUT Christian, CANTE Daniel, DUMONT J Marc, MANTIN Marie-Noëlle, RAYNAUD Pascal, RIBIER Sylvain, SIMONIN Yves, TOURRET Angélique, VALETTE Franck, VARENNES Ginette, WEGRZYN Annie

Absente excusée : BRUN Bernadette

Absente : MALAQUIN Carole

Secrétaire : Marie-Noëlle MANTIN

Bernadette BRUN a donné pouvoir à Alain DETERNES

**N° 2012/0031 : Dissolution du Syndicat Intercommunal de Camping
Tronget-Le Montet**

Monsieur le Maire rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la dissolution du syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion d'un terrain de camping à Tronget, et sa fusion avec la communauté de communes Bocage Sud. Il rend compte des discussions qu'il a eues avec le président du syndicat, le maire du Montet et avec les élus de la communauté de communes. A l'issue de ces entretiens, il a été envisagé que le syndicat se dissolve et que la commune de Tronget reprenne le terrain de camping géré jusqu'à présent par le syndicat.

Par délibération du 22 novembre 2012, le comité du syndicat a décidé la dissolution de ce syndicat dans les conditions qui viennent d'être évoquées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion d'un terrain de camping à Tronget du 22 novembre 2012 décidant la dissolution du syndicat et fixant les modalités de transfert du patrimoine de ce dernier ;
- Considérant la conclusion des discussions susmentionnées ;
- Considérant que le syndicat intercommunal n'a pas d'emprunt à rembourser ni n'emploie de personnel permanent,

Accepte que le syndicat soit dissous à la fin 2012, que le terrain de camping cadastré YE N° 30 et les installations qu'il supporte soient transférés en pleine propriété à la commune de Tronget et que le fonds de roulement du syndicat (1 214,14 Euros) soit versé à la commune de Tronget.

N° 2012/0032 : Dissolution du SIVU – Centre de secours du Montet

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, que dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, la question de l'existence du SIVU Centre de secours du Montet a été posée.

Le SIVU est actuellement en sommeil, le remboursement des emprunts souscrits pour la construction de la caserne des pompiers du Montet est achevé.

Le comité syndical, réuni le 23 août 2012 a validé le principe d'une dissolution du SIVU et du transfert de ses biens à la commune du Montet. Cette dernière a accepté de prendre en charge le bâtiment de la caserne et les frais pouvant être engendrés par des travaux futurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vu la délibération du comité syndical du SIVU en date du 23 août 2012 décidant la dissolution du syndicat et fixant les modalités de transfert du patrimoine de ce dernier
- Considérant que le SIVU n'a plus d'emprunt à rembourser,

Accepte que le SIVU Centre de secours du Montet soit dissous à la fin 2012, et que les biens soient transférés à la commune du Montet .

N° 2012/0033 : Décision modificative N° 2

Ouverture de crédits (suite à cession terrain à CCBS pour implantation du bassin natation)

Section d'investissement :

- Dépenses
Compte 204412 - 041 : 523 € (opération d'ordre)
- Recettes
Compte 2111 - 041 : 523 € (opération d'ordre)